

Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 portant composition du comité technique ministériel unique des ministères économiques et financiers

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;
Vu le décret du 21 juin 2017 relatif à la composition du Gouvernement;
Vu le décret n° 2017-1536 du 3 novembre 2017 modifiant le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 relatif aux attributions du secrétaire général du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État et portant création d'un secrétariat général;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié portant composition du comité technique ministériel unique des ministères économiques et financiers;
Vu l'arrêté du 3 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 30 avril 2010 portant organisation du secrétariat général des ministères économiques et financiers;
Vu le courriel de la fédération Solidaires finances du 21 décembre 2017,

Arrêtent:

Article 1^{er}

L'arrêté du 30 décembre 2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

1° L'article 1^{er} est remplacé par les dispositions suivantes:

« Le comité technique ministériel unique institué auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics est présidé conjointement par ces deux ministres.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'eux, l'autre ministre préside le comité. En cas d'absence ou d'empêchement des deux ministres, le comité est présidé par leur représentant. »

2° Au *a* de l'article 2, les mots: « La directrice des ressources humaines » sont remplacés par les mots: « Le chef de service des ressources humaines. »

3° Au *b* de l'article 2, la liste des représentants du personnel au titre de la fédération Solidaires finances (Union syndicale Solidaires) est remplacée par la liste suivante:

« Titulaires: M. FERRUCCI (François-Xavier), Mme CAPITAIN (Dominique), M. DREZET (Vincent), M. BOCK (Philippe), M. PAILLUSSON (Emmanuel).

Suppléants: M. HUET (Jean-Jacques), Mme JOURDAN (Roselyne), Mme ONYSZKIEWICZ (Annie), M. PRATO (Renaldo), Mme PERON (Gaëlle) »

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale.

Fait le 9 janvier 2018.

Pour les ministres et par délégation :
La secrétaire générale adjointe,
M. ORANGE-LOUBOUTIN